VILLE DE
HAYANGE

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le 28 mai 2019

PARTOUT EN FRANCE L'INSEE RADIE DES ÉLECTEURS SANS JUSTIFICATION

Au 1er janvier 2019, une loi a modifié le Code électoral.

Désormais, c'est l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) qui gère le répertoire des électeurs.

Les élections européennes de dimanche furent les premières élections d'application de ces nouvelles règles électorales.

À travers la France entière, des cas de radiations d'électeurs injustifiées ont émaillé le scrutin.
Nombreux sont les Français à avoir été radiés sans raison par l'INSEE, suscitant ainsi l'incompréhension et parfois la colère.

Toutes les communes du pays ont été confrontées à cela ; et Hayange ne fait pas exception.

L'INSEE, saturée de demandes, apportera prochainement des réponses sur les causes de ces radiations.

Tout comme vous, nous déplorons la mise en place d'une réforme mal étudiée et cause de radiations inexpliquées sur décision de l'INSEE.

Aujourd'hui même, l'INSEE a indiqué aux communes de France que les personnes anormalement radiées allaient recevoir une nouvelle carte d'électeur sans avoir aucune démarche à engager.

Votre Maire, Fabien ENGELMANN

Conseiller Régional Grand Est

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26